



Site de captage de chaleur du réseau d'Avion (puits minier)

16 OCTOBRE 2025

RÉSEAUX DE CHALEUR : UNE SOURCE D'ÉNERGIE LOCALE ET RENOUVELABLE POUR LES LOGEMENTS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT

Dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie, Pas-de-Calais habitat, pleinement engagé dans la transition énergétique, poursuit le développement et la modernisation de ses réseaux de chaleur au bénéfice de près de 9 100 logements dans tout le département. Grâce à la diversité des sources énergétiques mobilisées – bois, gaz, biogaz, cogénération – les cinq réseaux de chaleur du bailleur social constituent une réponse concrète aux défis actuels.

Garantir une chaleur durable et compétitive

Un réseau de chaleur est un système centralisé qui produit et distribue de la chaleur à plusieurs utilisateurs à travers un réseau de canalisations. La chaleur est produite dans des chaufferies alimentées par diverses sources d'énergie, puis transportée via un fluide caloporteur à des sous-stations situées au pied des bâtiments pour chauffer logements, équipements publics et bureaux.

À l'inverse du gaz, **ce mode de chauffage collectif à l'échelle d'une ville ou d'un quartier permet d'utiliser des énergies locales et renouvelables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser les coûts pour les usagers.**

Aujourd'hui, **Pas-de-Calais habitat gère cinq réseaux de chaleur** qui alimentent en continu des milliers de foyers ainsi que des équipements publics structurants :

- **Le réseau d'Outreau** (quartier Tour du Renard - 559 logements) est principalement alimenté par l'énergie biomasse
- **Le réseau du Portel** (quartier Daudet - 318 logements) fonctionne au biogaz avec cogénération
- **Le réseau d'Avion** (quartier République - 656 logements) valorisera, dès le 1er janvier 2026, le gaz de mine issu d'un ancien puits de charbon pour chauffer un quartier de logements sociaux
- **Le réseau de Saint-Laurent-Blangy / Saint-Nicolas-lez-Arras** (quartier Nouvelles Résidences - 1000 logements) fonctionne au gaz avec cogénération
- **Le réseau d'Achicourt** (Place de Rouen - 436 logements) s'appuie sur des installations biomasse et des pompes à chaleur

Au total, **9 052 logements du parc de Pas-de-Calais habitat sont raccordés à un réseau de chaleur**, soit plus des deux tiers des logements en chauffage collectif du bailleur.

Innover au service de la transition énergétique

Pas-de-Calais habitat mise également sur des solutions innovantes, telles que la valorisation du **gaz de mine**, ressource historique du bassin minier.

À **Avion**, la chaleur issue de cette ressource énergétique sera distribuée via un réseau local, **sécurisant la facture énergétique des habitants pour les vingt prochaines années.**

Ainsi, **au 1^{er} janvier 2026, les 656 logements de Pas-de-Calais habitat et les équipements publics (mairie, salle des fêtes, écoles...) de la ville** seront raccordés à cette nouvelle énergie via le réseau de chaleur.

Entre l'actuel réseau et le nouveau, les locataires bénéficieront d'une baisse en moyenne de 19,5% sur les factures tout en assurant une meilleure stabilité des coûts sur le long terme grâce à l'utilisation d'énergies locales et renouvelables.

Lors du raccordement du nouveau réseau d'Avion, **la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL)** en assurera la gestion, tandis que la chaufferie sera rétrocédée à la Ville. Pas-de-Calais habitat deviendra alors un abonné au réseau, le plus important en nombre de logements raccordés.

Outreau-Le Portel : un réseau interconnecté exemplaire

À **Outreau et Le Portel**, la prochaine **interconnexion des deux réseaux existants** – l'un fonctionnant au gaz avec cogénération, l'autre à la biomasse – illustre la recherche constante de performance énergétique et de maîtrise des coûts pour les usagers, tout en limitant la dépendance aux énergies fossiles. Cette interconnexion fait suite au **renouveau du quartier de la Tour du Renard** à Outreau, ayant impliqué la déconstruction de certaines résidences avec, en conséquence, moins de logements à chauffer.

La chaufferie biomasse étant devenue **surdimensionnée**, il était essentiel de mutualiser les installations avec la commune voisine du Portel.

Le **nouveau réseau interconnecté**, dont la **mise en service est prévue fin 2026**, s'appuiera sur un **taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) de 96%** et affichera un bilan **carbone de 27 g/kWh**, faisant de lui **le réseau de chaleur le plus vertueux des Hauts-de-France**, devant ceux de Dunkerque (93%) et Lens (91%).

Le projet a été attribué à **Dalkia**, à l'issue d'un appel d'offres, dans le cadre **d'un contrat de délégation de service public (DSP) conclu pour 20 ans, jusqu'en 2044.**

Les travaux nécessaires à cette interconnexion des chaufferies permettront de **récupérer la chaleur fatale issue des procédés industriels situés dans la zone Resurgat**, et de **revendre le surplus d'énergie** au réseau Ecoliane de Boulogne-sur-Mer.

Cette approche collaborative permettra à terme de **fournir une chaleur à tarif maîtrisé et compétitif.**

Le dynamisme du réseau d'Outreau-Le Portel repose sur **un partenariat fort entre Pas-de-Calais habitat et les villes d'Outreau et du Portel**, réunies au sein d'un **groupement d'autorités concédantes créé en 2024** pour piloter ce projet stratégique.

Au-delà de l'aspect énergétique, c'est un projet de territoire qui se dessine.

Une gouvernance locale au service de la performance

Historiquement, les communes étaient compétentes pour créer et gérer les réseaux de chaleur. Depuis 2010, elles peuvent classer ces réseaux et rendre obligatoire le raccordement de certains bâtiments afin de mieux utiliser les énergies renouvelables.

Pas-de-Calais habitat a été pionnier dans ce domaine, choisissant dès les années 2000 de maîtriser la gestion de ses propres réseaux pour **garantir la qualité du service et la stabilité des charges au bénéfice des locataires.**

Aujourd'hui encore, l'Office demeure **l'un des rares bailleurs sociaux en France à posséder et gérer directement cinq réseaux de chaleur** (4 réseaux à partir du 1^{er} janvier 2026 puisque celui d'Avion sera cédé à la CALL et à la ville). Depuis **la loi NOTRe de 2015**, cette **compétence est majoritairement exercée par les intercommunalités**, ce qui facilite la mutualisation et réduit les coûts.

« Nos réseaux de chaleur sont la démonstration concrète qu'il est possible d'allier performance environnementale, solidarité et maîtrise des charges pour les habitants. Nous poursuivons l'élargissement de ce modèle vertueux, au service de la transition énergétique et du logement social dans tout le Pas-de-Calais. »

Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat